

📅 22 et 23 octobre 2019 | 📍 Novotel Paris Vaugirard Montparnasse, France

7^{ème} Conférence Annuelle sur l'

ANTI-CORRUPTION

*Le rendez-vous annuel incontournable des
décideurs et responsables de la conformité*

Les co-présidents :



Pierre-Antoine Badoz
Chief Compliance
Officer
Orange



**Astrid Mignon
Colombet**
Associée
**Soulez Larivière
& Associés**



Christian Laveau
Chief Audit – Risk
Management –
Compliance &
Quality Officer
ADP International

Avec la participation de TRACFIN



**Jean-Christophe
Cabotte**
Chef du Département
de l'Analyse,
du Renseignement
et de l'Information
TRACFIN

Evaluation de TI



Marc-André Feffer
Président
**Transparency
International France**

Evaluation de l'OCDE



Nicola Bonucci
Directeur, affaires
juridiques
OCDE

L'anatomie de la CJIP



Eric Russo
Premier vice-
procureur financier
**Parquet National
Financier (PNF)**

Les Contrôles de L'AFA Aujourd'hui



Charles Duchaine
Directeur
**Agence Française
Anticorruption**



Salvatore Erba
Sous-directeur du
contrôle
**Agence Française
Anticorruption**

Perspectives et stratégies pratiques des entreprises :

ACTE International France	Naval Group nVent
ADP International	Orange RATP Dev
ArianeGroup Bpifrance	Schneider Electric
Groupe coopératif MAisadour	Sysco Corporation
Jones Lang LaSalle (JLL)	Thales Veolia Environnement
MAN Truck & Bus	

Les dernières actualités sur :

- Deux ans après l'entrée en vigueur de la **Loi Sapin II** : le bilan
- Regards croisés sur **les contrôles de L'AFA** aujourd'hui : quelles sont les attentes du contrôleur, les droits du contrôlé, les non-dits et les règles non-écrites
- **Le risque de corruption et de trafic d'influence** dans vos filiales et succursales opérant dans des marchés à haut risque
- Le **plan de vigilance** et la **nouvelle déclaration** de performance extra financière
- Le programme de **compliance anticorruption global** : intégration des problématiques de la lutte anti-blanchiment, des sanctions internationales, des embargos et du RGPD

Ateliers pratiques et interactifs avant la conférence | Lundi 21 octobre 2019

A Une comparaison pratique de la Loi SAPIN II, du UKBA et du FCPA

B Plein phare sur la responsabilité des sociétés du fait des tierces parties

Sponsors Associé



Sponsors Exécutifs



Exposants



➔ **RÉSERVEZ AU**

C5-Online.com/anti-corruption-france | +44 (0) 20 7878 6888

une société du groupe C5
L'information sur le monde des affaires
dans un contexte de mondialisation

NOUVEAUTÉS 2019 :

C UP TO 19.5 CPD
CREDITS AVAILABLE

NOUVEAU 4 SESSIONS OPERATIONNELLES SUR LA GESTION DES RISQUES DE COMPLIANCE

- ▶ La cartographie et maîtrise des risques de corruption et de trafic d'influence
- ▶ La revalorisation du programme de conformité afin de gérer des risques de corruption, fraude, blanchiment et embargos
- ▶ Réconciliation entre les exigences du RGPD et celles du programme de conformité
- ▶ Mise en application d'un plan de vigilance efficace

NOUVEAU Le programme de la conférence 2019 a prévu des **interviews spéciales**

NOUVEAU Cette année la conférence lance un espace ouvert au débat et à la **conversation entre Avocats de la défense au sujet des Enquêtes Multi juridictionnelles**. En raison de leur expertise et expérience basée sur les cas défendus, ils partageront des informations utiles sur la gestion l'échange d'informations entre agences gouvernementales et comment minimiser les risques de poursuites en cascades

L'ANATOMIE DE LA CJIP : Le point de vue du Ministère Public représenté par le Parquet

Que retenir des aspects transactionnels ? Comment négocier l'amende ? Qu'est ce qui est juste et équitable ? De la protection des droits des personnes physiques

SONDAGES DE L'AUDITOIRE EN DIRECT

Le sondage est une opportunité offerte à l'auditoire d'avis sur les tendances, perceptions et pratiques de compliance en réponse aux sujets clés actuels. A l'aide d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur portable, les participants pourront poser ou répondre aux questions en toute confidentialité. Les résultats du sondage seront projetés instantanément sur l'écran.

NOUVEAU Regards Croisés sur les Contrôles de L'AFA Aujourd'hui

Comment se préparer ? Quelles sont les attentes du contrôleur, les droits du contrôlé, les non-dits et les règles non-écrites

NOUVEAU LE PANEL DES BANQUES MULTILATERALES DE DEVELOPPEMENT

Les dernières poursuites et sanctions pour cas de corruption établis : les nouvelles pratiques prohibées, les techniques d'enquêtes et contrôle, les sanctions, des attentes et exigences en matière de Conformité

Les Conférenciers Incluent :

Eric Russo
Premier vice-procureur financier
Parquet National Financier (PNF)

Charles Duchaine
Directeur
Agence Française Anticorruption (AFA)

Salvator Erba
Sous-directeur du contrôle
Agence Française Anticorruption

Nicola Bonucci
Directeur, affaires juridiques
Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Chiawen Kiew
Associate Director, Investigations
Office of the Chief Compliance Officer, European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)

Gaukhar Kirneyeva Larson
Counsel, Office of Suspension and Debarment
The World Bank

Sabrina Mancini
Senior Policy Coordinator
Fraud Investigations Division
European Investment Bank (EIB)

Pierre-Antoine Badoz
Chief Compliance Officer
Orange

Corinne Suné
Directrice Éthique,
Compliance et gouvernance
Naval Group

Jean-Baptiste Siproudhis
VP Group Ethics, Integrity & Corporate Responsibility
Thales

Karine Demonet
Directeur conformité
et contrôle interne
Bpifrance

Sylvie Migdal
Chief Ethics & Compliance Officer
ArianeGroup

Christian Laveau
Chief Audit – Risk Management – Compliance & Quality Officer
ADP International

Alissa Maximova
Director of Investigations EMEA
Jones Lang LaSalle (JLL)

Audrey Morin
Global Compliance Director
Schneider Electric

Laurence Houlbert
Senior Manager, Global Compliance
nVent

Emmanuel Dunet-Larousse
Directeur juridique Groupe,
Conformité et audit interne
Groupe coopératif Maisadour

Philippe Thouvenot
Senior Compliance Officer, Group
Compliance Department
Veolia Environnement

Astrid Mignon Colombet
Associée
Soulez Larivière & Associés

Patricia Bailey
Compliance Officer Western Europe
MAN Truck & Bus

Emmanuel Pascal
Directeur de l'audit interne Europe
Sysco Corporation

Nicolas Brooke
Anc. Directeur juridique et de contentieux chez Société Générale
et Avocat à la Cour / Associé
Signature Litigation AARPI

Dominique Dedieu
Partner
3Dtic avocats

Antonin Lévy
Avocat à la Cour
Antonin Lévy & Associés A.A.R.P.I.

Tony Charles
Chief Client Officer
Steele

Jean-Daniel Lainé
Anc. Directeur de Éthique
et Conformité, **Alstom**
et Président, **jdl.ethiconsult**

Christophe Ingrain
Associé
Darros Villey Maillot Brochier

Frédéric Loeper
Partner
Accuracy

Nicolas Guillaume
Business Risk Services & Forensic
Lead Associé
Grant Thornton

Yoursr Khalil
Partner
Forensic Risk Alliance

Jean-Christophe Cabotte
Chef du Département de l'Analyse, du Renseignement et de l'Information
Tracfin, Ministère de l'Economie et des Finances

Géraldine Hivert-de Grandi
Directeur Juridique et de la Conformité Groupe, Group Legal & Compliance Director
RATP Dev –

Bénédicte Querenet-Hahn
Associée
GGV Avocats – Rechtsanwälte

Karen Coppens
Partner
Dechert LLP

Alain Logbo
Senior Director
NAVEX Global

Diana Cammarano
PDG
ACTE International France

Philippe Montigny
Président du Comité de Certification
ETHIC Intelligence

Marc-André Feffer
Président
Transparency International France

Charlotte Michon
Executive Officer
EDH

CONNECTEZ-VOUS AVEC NOUS

 @C5Live_AC #C5ACFrance |  Anti-Corruption Experts: Networking Group

Premier rendez-vous de la communauté anti-corruption en France

100+
Participants

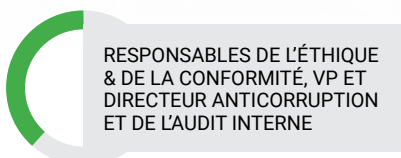
40+

Conférenciers cadres de
l'industrie & membres de
gouvernements

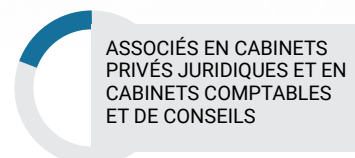
20+
Industries représentées



RESPONSABLES
DES AFFAIRES
JURIDIQUES



RESPONSABLES DE L'ÉTHIQUE
& DE LA CONFORMITÉ, VP ET
DIRECTEUR ANTICORRUPTION
ET DE L'AUDIT INTERNE



ASSOCIÉS EN CABINETS
PRIVÉS JURIDIQUES ET EN
CABINETS COMPTABLES
ET DE CONSEILS

ATELIERS PRÉALABLES À LA CONFÉRENCE Lundi 21 octobre 2019

A | 09h00 – 12h30
(Enregistrement des participants et café à 08h30)

Une Comparaison Pratique de la Loi SAPIN II, du UKBA et du FCPA au regard d'une Revue des Enquêtes et Scandales Récents de Corruption



Nicolas Brooke
Anc. Directeur juridique et de contentieux, **Société Générale**
et Avocat à la Cour / Associé, **Signature Litigation AARPI**



Jean-Daniel Lainé
Anc. Directeur de Éthique et Conformité du groupe **Alstom**
et Président de **jdl.ethiconsult**

Cet atelier de travail est l'opportunité offerte aux participants d'avoir une revue détaillée des enquêtes et scandales récents de corruption les plus importants et les plus couteux. Les intervenants feront ressortir la complexité des enquêtes — lorsqu'il y a eu (potentielle) violation de la loi Sapin II, du UKBA ou du FCPA — dans le but d'en tirer des enseignements pratiques pour tout professionnel de la compliance. Les participants à l'atelier pourront ainsi comprendre comment rehausser le programme de compliance afin d'éviter les mêmes situations. Les sujets couverts sont :

- La loi SAPIN II, le UKBA et le FCPA : les ressemblances et les divergences
- Quels sont les éléments qui déclenchent les enquêtes et poursuites des gouvernements sous la Loi SAPIN II, le UKBA et le FCPA ?
- Examen approfondi des enquêtes et arrangements et que révèlent-elles au sujet des attentes du DOJ, SEC, SFO, PNF, AFA ?
- Examen des cas qui ont donné lieu à une condamnation par la SEC et à un arrêt des poursuites par le DOJ
- Quelles sont les circonstances qui donnent lieu aux arrêts des poursuites, DPAs ou NPAs ?
- Que signifie "coopérer" aussi bien de la part des autorités que la société qui est mise en cause ? quelles sont les limites et les précautions à prendre ?
- Comment coopérer avec les autorités dans le cadre d'enquêtes multi juridictionnelles
- Quels sont les aspects du programme de la compliance qui doivent être améliorés à la suite de poursuites et comment l'exécuter ?
- Que signifient les dernières mise à jour du DOJ à propos de l'évaluation des programmes de compliance
- Les poursuites des personnes physiques telles que le Directeur de la conformité : quels sont les contours de la responsabilité personnelle du directeur de la conformité ?

B | 13h30 – 17h00
(Enregistrement des participants et café à 13h00)

Plein Phare sur le Risque des Tierce Parties : Mise en œuvre d'un programme de contrôle et gestion des risques au début, en cours et à la fin de la relation contractuelle



Patricia Bailey
Compliance Officer
Western Europe
MAN Truck & Bus



Laurence Houlbert
Senior Manager,
Global Compliance
nVent



Audrey Morin
Global Compliance Director
Schneider Electric

Engager et contrôler les tierces parties reste un défi auquel toutes société doit faire face, dès le processus de vérification et de contrôle jusqu'au cours de la durée de vie de la relation contractuelle.

Le dernier contentieux en la matière implique des sociétés qui ont admis avoir fait des paiements à des personnes politiquement connectées et falsifié des états financiers afin de cacher des paiements à des distributeurs liés à des personnes politiques. Cet atelier présentera un guide pratique et complet sur les enseignements importants tirés des cas les plus graves ainsi que les fautes communément commises dans le cadre de contrôle interne de commissions et frais payés en contrepartie d'un service rendu.

- Des investigations qui ont relevé une bonne due diligence faite sur des tierces parties
- Jusqu'où le processus de vérification et de contrôle de la chaîne d'approvisionnement devrait s'étendre : jusqu'au 1er, 2ème, 3ème et 4ème niveau de la chaîne ?
- Qui conduit la due diligence et a accès au rapport ?
- Que faire des informations collectées durant le processus de vérification et de contrôle
- Les erreurs communes dans la décision du choix de quelle partie utiliser ou pas
- Comment filtrer et graduer les risques : les questions à se poser
- Qui a autorité à approuver la relation contractuelle avec une tierce partie ?
- La gestion administrative du contrat : détermination du champ d'application des prestations de services rendus dans le contrat et le paiement
- De l'exercice du droit d'audit : quelles sont les bonnes pratiques aujourd'hui ?
- De la suspension des paiements et des services pour violation suspecte portant atteinte aux règles de conformité

➔ **RÉSERVEZ AU**

C5-Online.com/anti-corruption-france | +44 (0) 20 7878 6888

une société du groupe C5
L'information sur le monde des affaires
dans un contexte de mondialisation

CONFÉRENCE PRINCIPALE

Mardi 22 octobre 2019

08h00 | Enregistrement des participants et café

08h45

Mot d'ouverture des co-présidents



Astrid Mignon Colombet
Associée
Soulez Larivière & Associés



Christian Laveau
Chief Audit – Risk Management – Compliance & Quality Officer
ADP International

09h00

Le système français de répression de la corruption transnationale : Le bilan, deux ans après l'entrée en vigueur de la Loi SAPIN II



Nicola Bonucci
Director – Directorate for
Legal Affairs
OECD



Marc-André Feffer
Président
**Transparency
International France**

La loi Sapin II a marqué un véritable changement législatif en matière de lutte contre la corruption avec la création de l'Agence française anti-corruption, l'extraterritorialité des poursuites en matière de corruption et de trafic d'influence, l'introduction de l'obligation de mettre en œuvre un programme de mise en conformité et la possibilité de conclure une convention judiciaire d'intérêt public destinée à éviter le procès pénal et, le cas échéant, une condamnation. Les intervenants échangeront leurs opinions sur l'état de la répression de la corruption transnationale aujourd'hui au regard de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption tout en rappelant les priorités actuelles et futures du gouvernement.

10h00 **ALLOCUTION SPÉCIALE**

L'AFA fait le point sur les succès, les défis et les priorités futures de l'agence



Charles Duchaine
Directeur
Agence Française Anticorruption (AFA)

10h45 | Rafrâichissements

11h15

SESSION OPERATIONNELLE #1 : GESTION DES RISQUES DE COMPLIANCE

Cartographier, évaluer et maîtriser efficacement le risque de corruption et de trafic d'influence dans vos filiales et succursales opérant dans des marchés à haut risque



Jean-Baptiste Siproudhis
VP Group Ethics, Integrity
& Corporate Responsibility
Thales

Corinne Suné
Directrice Éthique,
Compliance et gouvernance
Naval Group



Emmanuel Dunet-Larousse
Directeur juridique Groupe, Conformité et audit interne
Groupe coopératif MAIsadour

- Pourquoi la cartographie des risques reste l'élément fondamental de tout programme de compliance ?
- Où en sont les sociétés aujourd'hui dans leur dispositif d'approche et de maîtrise des risques ?
- Quels sont les défis majeurs auxquels les sociétés font face dès lorsqu'il s'agit de cartographier et maîtriser les risques des entités opérant dans des marchés à haut risque
- Comment l'évaluation des risques s'intègre plus largement dans le développement et le maintien du programme de lutte contre la corruption

- Quelle est la méthodologie utilisée, les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes
- Que faire du résultat de l'évaluation ? comment le communiquer à la fois à la direction et aux salariés et à quel moment ?

12h15 | Déjeuner de réseautage

13h30

Comment détecter les pratiques de corruption : Application effective des procédures de contrôles comptables conformes aux exigences de la Loi Sapin II et autres dispositifs juridiques



Emmanuel Pascal
Directeur de l'audit interne
Europe
Sysco Corporation



Philippe Thouvenot
Senior Compliance
Officer, Group Compliance
Department
Veolia Environnement

MODERATEUR DU PANEL:



Nicolas Guillaume
Business Risk Services & Forensic Lead Associé
Grant Thornton

- Quel est le contenu des contrôles comptables et les prérequis nécessaires des systèmes comptables ?
- Comment organiser et assurer la permanence et la périodicité des contrôles comptables pour un système efficace de détection de la corruption ?
- Des transactions et des opérations contrôlées : quelles sont les cibles ?
- Comment la collaboration entre les équipes comptables et de la compliance fonctionne en pratique ?
 - » mise en place des dispositifs de délégations d'autorités
 - » gestion des conflits d'intérêts possibles
- Le rôle de la technologie et de l'intelligence artificielle dans les processus de contrôle et de validation

14h15

Une Stratégie Efficace pour les Enquêtes Internes : s'assurer que les lignes directrices de l'enquête interne sont conformes au droit du travail ; quelle méthodologie suivre et pour quel objectif ?



Christophe Ingrain
Associé
**Darros Villey Maillot
Brochier**



Frédéric Loeper
Partner
Accuracy

- A quel moment lancer une enquête interne si elle est diligentée à l'initiative des autorités publiques, d'une plainte d'une ONG ou de la publication d'articles de presse accusatoires ?
- Comment faire preuve de transparence tout en protégeant la réputation de l'entreprise ?
- Qui du juriste d'entreprise, du directeur de l'audit, du comité de gouvernance, d'éthique ou du compliance officer doit lancer l'enquête interne ?
- Quelles sont les considérations à prendre dans la détermination du choix de l'enquêteur ?
- A quel moment l'entreprise devrait se faire appuyer et représentée par des avocats et pour quels objectifs ?
- Quelles sont les diligences à prendre pour la collecte et la préservation des documents et informations pour débiter l'investigation
- Comment incorporer les exigences du droit du travail et les contraintes de la loi de blocage dans le plan de l'enquête interne ?
- L'utilisation de nouvelles méthodes technologiques telles que l'intelligence artificielle et le *machine learning* : comment résoudre les problématiques comme la data protection et le droit aux données personnelles

15h15 | Rafrâichissements

CONNECTEZ-VOUS AVEC NOUS

@C5Live_AC #C5ACFrance | Anti-Corruption Experts: Networking Group

CONFÉRENCE PRINCIPALE

Mercredi 23 octobre 2019

08h00 | Enregistrement des participants et café

08h45

Mot d'ouverture des co-présidents



Pierre-Antoine Badoz
Chief Compliance Officer
Orange



Christian Laveau
Chief Audit – Risk Management – Compliance & Quality Officer
ADP International

09h00 **ALLOCUTION SPÉCIALE**

La Contribution de TRACFIN dans la Transparence, La Lutte contre la Corruption et la Modernisation de la vie Economique



Jean-Christophe Cabotte
Chef du Département de l'Analyse, du Renseignement
et de l'Information
Tracfin, Ministère de l'Economie et des Finances

09h45

Regards croisés sur les contrôles de L'AFA aujourd'hui : comment se préparer ? quelles sont les attentes du contrôleur, les droits du contrôlé, les non-dits et les règles non-écrites



Karine Demonet
Directeur conformité et contrôle interne
Bpifrance



Salvator Erba
Sous-directeur du contrôle
Agence Française Anticorruption (AFA)



Antonin Lévy
Avocat associé
Antonin Lévy & Associés

- Qui peut être contrôlé par l'Agence ?
- Les différentes situations dans lesquelles l'AFA peut être saisie
- Que relèvent les contrôles menés par l'Agence depuis 2017 ?
 - » la préparation des entités
 - » le questionnaire
 - » le catalogues d'erreurs communes aux entités contrôlées
- Comment l'Agence a envisagé la relation contrôleur contrôlée et quelles sont les réalités aujourd'hui ?
- Quels sont les imprévus dans un contrôle et comment les gérer ?
- Comment les entités contrôlées exercent elles leur droit dans le cadre du contrôle ?
- L'impacte que le contrôle de l'Agence a sur le rehaussement du programme de compliance ou de la prise de conscience
- Que faire en cas de désaccord entre le contrôleur et le contrôlé ?
- Les décisions possibles de l'Agence à l'issue du contrôle – et quelle est leur portée ?

10h45 | Rafrâichissements



Join Our Email List to Stay Connected

TO RECEIVE EXCLUSIVE DISCOUNTS, OFFERS AND PROGRAMME UPDATES

C5-Online.com/join-our-email-list/

15h45

Une conversation entre Avocats de la défense au sujet des enquêtes multi juridictionnelles : comment gérer l'échange croissant d'informations entre agences gouvernementales et minimiser les risques de "Follow-On"



Astrid Mignon Colombet
Associée
Soulez Larivière & Associés



Yousr Khalil
Partner
Forensic Risk Alliance



Karen Coppens
Partner
Dechert LLP

Des avocats de la défense dans ce panel donneront un aperçu de la réalité d'une enquête multi juridictionnelle et comment mieux la gérer dans un contexte où les facteurs de risque se multiplient, se chevauchent et sont de plus en plus incertains :

- Le risque de "follow-on" : lorsqu'une affaire a été résolue dans une juridiction peut déclencher une nouvelle enquête dans d'autres juridictions
- Les défis de la coordination avec plusieurs autorités : Bonnes pratiques de communication avec des autorités étrangères
- Comment une convention dans une juridiction pourrait affecter les activités d'une société dans d'autres marchés clés ?
- La contrainte des lois locales sur l'enquête interne et l'habilité à coopérer avec les autorités : GDPR, loi de blocage, le droit du travail, le secret professionnel, procédures de collecte des preuves et plus...
- Lorsque le DPA avec le DOJ et/ou un communiqué de presse peut apporter une information importante aux autorités étrangères de fait de corruption dans leurs juridictions respectives
- Lorsque des poursuites multi juridictionnelles pour cause de corruption pourraient déclencher des enquêtes pour des cas potentiels de fraude, blanchiment et la protection des données personnelles – et vice versa
- L'impact du risque de poursuite multi juridictionnelle sur votre décision de révéler des faits délictueux ou de coopérer avec les autorités

16h45

L'ANATOMIE DE LA CJIP : Que retenir des aspects transactionnels ?



Eric Russo
Premier Vice-Procureur Financier
Parquet National Financier (PNF)



Nicolas Brooke
Anc. Directeur juridique et de contentieux, Société Générale
et Avocat à la Cour / Associé, Signature Litigation AARPI

- Qui peut bénéficier d'une CJIP ?
- Comment se préparer à la convention et quelles sont les parties à la convention ?
- Que révèlent les premières CJIP sur le plan de la négociation, le contenu de la transaction... ?
- Le rôle du juge dans le cadre de la négociation ?
- Comment négocier l'amende ? Qu'est ce qui est juste et équitable ?
- De la protection des droits des personnes physiques

17h45 | Mot de clôture des présidents et
fin du 1er jour de la conférence suivie d'un cocktail



Parrainé par



➔ **RÉSERVEZ AU**

C5-Online.com/anti-corruption-france | +44 (0) 20 7878 6888

une société du groupe C5
L'information sur le monde des affaires
dans un contexte de mondialisation

11h15

SESSION OPERATIONNELLE #2 : GESTION DES RISQUES DE COMPLIANCE

Comment revaloriser le programme de conformité afin de gérer les risques de corruption, fraude, blanchiment et embargos : Les 8 décisions stratégiques et opérationnelles à ne pas ignorer



Pierre-Antoine Badoz
Chief Compliance Officer
Orange



Alissa Maximova
Director of Investigations
EMEA
Jones Lang LaSalle (JLL)

MODERATEUR DU PANEL:



Tony Charles
Chief Client Officer
Steele (US)

- Comment mettre le programme de compliance à niveau fin d'identifier et de gérer la complexité de la convergence de plusieurs risques de compliance ?
- Quelles sont les nouvelles technologies et les outils analytiques qui permettront de relever le monitoring d'un programme de compliance plus global ?
- Répondre à l'évolution rapide du contexte des sanctions et embargos et d'autres réglementations qui traditionnellement ne relevaient pas du champ du programme
- Comment les sociétés et leurs départements de compliance anticipent ou réagissent à la multiplication croissante des risques sans affecter les efforts internes de compliance ?
- Quel classement ou reclassement des facteurs de risque est fait aujourd'hui ?
- Comment le sujet est abordé et quelles sont les responsabilités directes, indirectes et dans quelles circonstances il y aurait délégation de pouvoirs ?

12:15

UNE INTERVIEW SPECIALE : Faire de l'engagement anti-corruption un atout compétitif



Diana Cammarano
PDG
ACTE International
France



PAR:
Philippe Montigny
Président du Comité de Certification
ETHIC Intelligence

12h45 | Déjeuner de réseautage

13h30

SESSION OPERATIONNELLE #3 : GESTION DES RISQUES DE COMPLIANCE

LES ALERTES PROFESSIONNELLES : comment réconcilier la protection des données personnelles et les exigences du programme de conformité anticorruption



Bénédicte Querenet-Hahn
Associée
GGV Avocats –
Rechtsanwälte



Alain Logbo
Senior Director
NAVEX Global

- L'« alerte » au sens de la Loi Sapin II
- Quels les contours de la « protection des lanceurs d'alerte » dans la loi Sapin II ? quelle est son étendue et ses limites ?
- Qui est protégé par le dispositif de protection de la loi Sapin II et qui ne l'est pas ?
- Les exigences légales et les contraintes pratiques de la mise en place d'un dispositif d'alerte professionnelle
- Comment mieux discerner le type de dispositif d'alerte le plus adéquat pour votre entreprise
- Comment définir vos objectifs pour votre dispositif d'alerte interne ? qui participe à cette définition ?
- Qui est le propriétaire du dispositif et en est responsable en interne ?
- Comment concilier les exigences de la Loi Sapin II avec d'autres lois françaises ou étrangères ?
- A quoi ressemble un dispositif d'alerte qui ne répond pas aux exigences de la Loi Sapin II ?
- Comment communiquer et gagner la confiance de vos équipes pour assurer l'efficacité du dispositif d'alerte ?

14h30

Une Conversation entre des Responsables de la Fonction Conformité : Les responsabilités, Les défis, les dilemmes et la position au sein du Comité de Direction de l'entreprise



Audrey Morin
Global Compliance
Director
Schneider Electric



Sylvie Migdal
Chief Ethics & Compliance
Officer
Ariane Group



Géraldine Hivert-de Grandi
Directeur Juridique et de la Conformité Groupe
Group Legal & Compliance Director
RATP Dev –

- Quels enseignements et informations importantes ressortent du guide pratique de la fonction conformité anticorruption dans l'entreprise publiée par l'AFA
- Quel impacte le guide devrait avoir dans les entités qui ont une fonction conformité anticorruption
- Comment la fonction conformité a évolué en France depuis son apparition ?
- Qu'auriez-vous souhaité savoir avant d'accepter le rôle de responsable de la conformité ?
- Le positionnement de la fonction aujourd'hui : quelles sont les entraves et obstacles à son rehaussement ?
- Comment démontrer et « vendre » la fonction en interne ?

15h30 | Rafrâichissements

15h45

LE PANEL DES BANQUES MULTILATERALES DE DEVELOPPEMENT

Les dernières poursuites et sanctions pour cas de corruption établis : les nouvelles pratiques prohibées, les techniques d'enquêtes et contrôle, les sanctions, des attentes et exigences en matière de Conformité



Gaukhar Kirneyeva
Larson
Counsel, Office of
Suspension
and Debarment
The World Bank



Sabrina Mancini
Senior Policy Coordinator,
Fraud Investigations Division
European Investment Bank
(EIB)

MODERATEUR DU PANEL:



Chiawen Kiew
Associate Director, Investigations
Office of the Chief Compliance Officer, European Bank
for Reconstruction and Development (EBRD)

- Les activités récentes et poursuites conduites par les banques multilatérales de développement relatives aux cas de corruption
- Comment les banques définissent-elles les facteurs de risques ?
- Que relèvent ces enquêtes et quels enseignements à tirer pour les professionnels de la compliance ?
- Comment les banques sont-elles saisies et comment les enquêtes sont conduites et quelles sont les résultats potentiels ?
- Le catalogue de sanctions applicable
- De la coopération et coordination possible entre les banques et les autorités nationales

16h45

SESSION OPERATIONNELLE #4 : GESTION DES RISQUES DE COMPLIANCE

Plan de vigilance et déclaration de performance extra financière (DPEF) : une belle opportunité pour valoriser votre entreprise



Dominique Dedieu
Partner
3Dtic avocats



Charlotte Michon
Executive Officer
EDH

Les intervenants présenteront un cas pratique sur la réalisation d'un Plan de vigilance qui valorise l'entreprise, de bout en bout. Ils couvriront les phases de brainstorming, préparation, exécution et communication du plan. La démonstration soulignera les contraintes et les exigences légales prises en compte pour un plan efficace.

- Examen et enseignements tirés des plans de vigilance de 2018 publiés en 2019
- Méthodologie pragmatique pour la mise en place de la cartographie des risques
- Les parties prenantes : leur implication et leurs apports
- Les due diligences des tiers : sous-traitants, fournisseurs, intermédiaires, apporteurs d'affaires, administrations ...

17h45 | Mot de clôture des présidents

(*) Accord de principe

UNE CONFÉRENCE À LAQUELLE IL FAUT ABSOLUMENT ASSISTER POUR :

- Les responsables de l'Éthique et de la Conformité
- Les Vice-Présidents et Directeurs de :
 - » la Responsabilité de l'entreprise
 - » des contrats internationaux
 - » de la conformité des entreprises
 - » des affaires juridiques
 - » de l'audit interne
 - » de la gouvernance et de l'investissement durable
 - » de la déontologie des affaires
- Les avocats
- Les juristes de cabinet privé spécialisés en :
 - » Gouvernance d'entreprise
 - » Règlementation et conformité internationale
 - » Crime en col blanc
 - » Investigations
- Les cabinets comptables et de conseils
 - » en investigations et forensique
 - » en transactions

RÉSERVEZ VOTRE CHAMBRE DÈS MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ !

LIEU : Novotel Paris Vaugirard Montparnasse
ADRESSE : 257 Rue de Vaugirard,
75015 Paris, France

TÉL : +33 1 40 45 10 00

EN LIGNE :

C5-Online.com/anti-corruption-france/venue

Nous avons hâte de vous rencontrer durant la conférence Anti-Corruption – France, organisée par C5. Nous avons mis en place un HotelMap unique qui vous indiquera les offres d'hôtel que nous vous proposons à proximité du site de l'événement. Vous pouvez l'afficher ici : <https://HotelMap.com/hotels/MBCWB>

Vous pouvez également, si vous souhaitez obtenir de l'aide pour votre réservation d'hôtel, contacter **Jessica Heili**, notre spécialiste hôtelier. Envoyez simplement un courriel à Jessica_Heili@HotelMap.com avec vos exigences, votre numéro de téléphone et votre code de référence spécial MBCWB et vous serez contacté pour discuter de vos options d'hôtel.

Sponsors Exécutifs

NAVEX GLOBAL[®]
The Ethics and Compliance Experts

NAVEX Global protects your organisation from internal and external compliance risks with our full suite of proven software, content and services. Our scalable solutions make ethics and compliance programmes more effective and easier to manage and measure. More than 12,500 clients trust us to power their due diligence and compliance programmes. www.navexglobal.com

Exposant



The Red Flag Group is a global integrity and compliance risk firm. We apply our unique set of advice, technology and business intelligence applications to manage the integrity and compliance risks of our customers. We have a proven methodology that we use to help companies manage these risks. www.redflaggroup.com

DES OPPORTUNITÉS DE PARRAINAGE DANS LE MONDE ENTIER

Organisateur de colloques aux États-Unis, en Europe, en Asie du Pacifique et en Amérique latine, le **groupe de sociétés C5**, composé de l'**American Conference Institute**, de l'**Institut Canadien** et du **groupe C5**, propose un portefeuille diversifié de conférences, d'événements et de tables rondes offrant une veille économique aux décideurs de haut niveau qui traitent des enjeux dans le monde entier.

Profitez de l'opportunité d'optimiser votre participation ou d'exposer les services et le talent de votre organisation. Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez prendre contact avec nous :

C5 (Royaume-Uni) | SponsorInfo@C5-Online.com

→ 3 modes d'inscription



EN LIGNE :
C5-Online.com/anti-corruption-france



PAR E-MAIL :
Registration@C5-Online.com



PAR TÉLÉPHONE :
+44 20 7878 6888

Tarifs et informations relatives à l'inscription :

	Code d'inscription	S10-603-603L20.S
Inscription et paiement avant le 4 octobre 2019	2045€	2199€
Inscription et paiement après le 4 octobre 2019		
Conférence seulement		
Ateliers:		
A Une comparaison pratique de la Loi SAPIN II, du UKBA et du FCPA		600€ (Chacun)
B Plein phare sur la responsabilité des sociétés du fait des tierces parties		
Documents de conférence		595€
Tous les participants au programme recevront un lien pour accéder en ligne aux documents de la conférence. Ces documents sont inclus dans leurs frais d'inscription.		

Des copies supplémentaires des documents de conférence sont disponibles au prix de 199 \$ chacun.

Code de la formation 603L20-PAR

Vous venez en groupe ?

3 à 4 personnes	10 % de remise sur le prix de la conférence
5 à 6 personnes	15 % de remise sur le prix de la conférence
7 à 9 personnes	20 % de remise sur le prix de la conférence
10 personnes ou plus	Appelez le +44 20 7878 6888

Pour connaître les différentes options quant aux prix de groupe ou pour des secteurs spéciaux, veuillez appeler le +44 20 7878 6888.

Conditions générales

Politique de paiement

L'inscription doit être intégralement payée avant la date de la conférence pour garantir le droit d'admission. Les remises sont appliquées exclusivement sur le tarif d'inscription (à l'exclusion des suppléments). Elles ne peuvent pas être combinées avec une autre offre et le prix doit être intégralement payé à la commande. Des tarifs de groupe sont disponibles pour deux personnes ou plus dans la même organisation si elles s'inscrivent en même temps.

Remplacement de participants et annulations

Si vous souhaitez remplacer un participant par un autre, vous devez nous en informer par e-mail au moins 48 heures avant la conférence. S'il vous est impossible de trouver un remplaçant, veuillez nous en informer par écrit au plus tard 10 jours avant la date de la conférence. Nous vous remettrons un avoir correspondant à la totalité du montant payé et que vous pourrez utiliser pour assister à une autre conférence de C5 au cours des 12 mois suivants. Il est interdit aux participants de « partager » leur passe avec d'autres sans autorisation préalable.

Toutes les annulations d'inscription à la conférence seront soumises à des frais d'annulation de 250 € plus la TVA applicable. Si la monnaie de la conférence est l'EUR ou l'USD, les frais d'annulation seront de 350 EUR ou de 350 USD, respectivement, plus TVA applicable.

L'annulation de tout produit supplémentaire (par exemple les ateliers, réceptions, cours magistraux, etc.) sera soumise à des frais de 40 € plus TVA applicable. Si la monnaie de la conférence est l'EUR ou l'USD, les frais d'annulation seront de 50 EUR ou de 50 USD, respectivement, plus TVA applicable.

Vous pouvez si vous le souhaitez demander le remboursement des frais payés moins les frais d'annulation applicables. Les annulations reçues dans les 10 jours qui précèdent le début de la conférence ne donneront droit ni à un avoir ni au remboursement. C5 décline toute responsabilité en cas de changement de dates, contenus, conférenciers ou lieu du programme. C5 se réserve le droit d'annuler une conférence s'il l'estime nécessaire et, dans ce cas, remboursera intégralement les frais d'inscription mais ne prendra pas en charge les billets d'avion, l'hébergement ni autre dépenses encourues par les personnes inscrites.